



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chèque alimentation

Question écrite n° 45524

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la mise en place du « chèque alimentation ». Cette mesure, évoquée dans un premier temps en décembre 2020, a été annoncée pendant la campagne présidentielle 2022 du Président de la République ; elle vise à aider les Français les plus modestes à faire face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et leur permettre de se procurer des produits de meilleure qualité, issus de l'agriculture française. M. le député souhaite connaître les modalités envisagées pour ce chèque, en particulier son mode de versement, sa valeur, son coût pour les finances publiques. Il souhaite également savoir sur quels critères seront déterminés les bénéficiaires et si le montant du chèque variera en fonction des revenus et du lieu de résidence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45524

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3175

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)